

**politique d'égalité****une charte pour l'égalité salariale dans le secteur public**

**Le 6 septembre 2016, la Ville de Lausanne a signé à Berne la «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public». Lancée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, cette initiative a pour objectif d'affirmer la ferme volonté du secteur public d'appliquer le principe constitutionnel d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Active depuis plus de 25 ans dans le domaine de l'égalité, la Ville va mettre en œuvre, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un nouveau système de rémunération, qui s'inscrit dans cet objectif d'égalité salariale.**

La Ville de Lausanne s'est engagée depuis 1990 dans une politique active en matière de promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Au fil des années, elle est passée de la sensibilisation au sein de ses services à la mise en place de nombreuses mesures concrètes, telles que la lutte contre le harcèlement, l'encouragement du temps partiel ou la généralisation de l'aménagement du temps de travail pour tout le personnel. Cela s'est également traduit par des aides favorisant la conciliation de la vie professionnelle et privée en créant une garderie pour l'accueil des enfants du personnel communal. Suivant l'évolution de la société, la politique de l'égalité s'est ainsi élargie à la notion de qualité de vie et s'adresse désormais aussi aux hommes. Pionnière en la matière, la Ville accorde depuis 2010 un congé paternité de 20 jours.

Dans le cadre de la mise en place de son nouveau système de rémunération, la Ville a pris des engagements forts en matière d'égalité salariale. Elle va ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, revaloriser majoritairement les professions à forte composante féminine, comme le personnel éducatif au sein des CVE et des APEMS, les bibliothécaires ou encore les nettoyeuses. Cette réforme va déployer un effet positif sur près de 70% des femmes engagées au sein de la ville.

En signant la «Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public», la Ville s'inscrit dans la continuité de son action. Comme employeur important et responsable, avec plus de 5000 collaboratrices et collaborateurs, elle affirme la volonté du secteur public de mettre en œuvre le principe constitutionnel d'une rémunération égale pour un travail de valeur égale et souhaite démontrer par l'exemple les bénéfices qui peuvent en être retirés, notamment en termes de recrutement et de fidélisation du personnel.

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec**

- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité, tél. 021 315 72 00**

*Annexe : charte pour l'égalité salariale dans le secteur public*

Lausanne, le 6 septembre 2016